

## **Pouvoirs du Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica et du Vice-Président-Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica**

Le Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica, avec le Vice-Président-Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, pourront convoquer un Conseil d'administration et, à défaut, le Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica ou le Vice-Président-Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica pourra l'un comme l'autre convoquer le Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica ou le Vice-Président-Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, selon le cas, pourra aussi examiner l'avis de convocation et ajouter des nouveaux points à l'ordre du jour préalablement à l'envoi de l'avis aux administrateurs ;

Les réunions du Conseil d'administration seront présidées par le Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica, avec le Vice-Président-Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica ou, en l'absence du Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica, par le Vice-Président-Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica uniquement ou, en l'absence du Vice-Président-Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica, par le Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica uniquement ;

A toute réunion du Conseil d'administration, le Président-Directeur Général d'EssilorLuxottica et le Vice-Président-Directeur Général Délégué d'EssilorLuxottica auront tous deux le pouvoir de faire toute déclaration, poser toute question ou soulever tout sujet qui seront discutés par le Conseil d'administration.